



LA MOBILISATION CONTINUE POUR UN MORATOIRE

Ce mercredi matin les organisations syndicales et la délégation du Personnel ont finalement pu rencontrer la municipalité, pour tenter de trouver une issue au conflit qui touche la collectivité depuis plus de 10 jours. Il est vrai que la délégation était réduite par rapport à vendredi dernier (15 au lieu de 22)!

Cette rencontre a été l'occasion de revenir sur les points d'opposition entre la municipalité et les salariés de la ville, notamment les délibérations du 29 mars 2017 sur la ponction du Régime Indemnitaire au delà du 10ème jour d'arrêt maladie ordinaire ; l'harmonisation de la rémunération et le contrat d'engagement éducatif pour les animateurs saisonniers.

D'emblée, la municipalité reprend pour son compte le célèbre « on lâche rien » et réaffirme qu'elle ne retirera pas les délibérations contestées. Tout en reconnaissant le bien fondé des arguments posés par les syndicats, sur la nécessité de mettre en place des mesures de prévention et d'accompagnement des agents face à la maladie, et pour l'amélioration des conditions de travail.

De notre côté nous avons réaffirmé le caractère régressif de ces délibérations qui pénalisent les agents et remettent en question les fondamentaux en matière de protection sociale, de durée légale du temps de travail et du respect du salaire minimum. **Néanmoins, animés par la volonté d'avancer et de préserver les droits des salariés, nous avons proposé :**

- **La garantie que les animateurs saisonniers ne soient pas rémunérés en deçà du Smic ;**
- **La mise en place d'un moratoire d'un an sur la délibération concernant l'écrêtement du Régime indemnitaire au delà du 10ème jour d'arrêt maladie ordinaire.** Ce qui reviendrait donc à geler la délibération du 29 mars 2017 le temps de mettre en place les mesures de prévention, d'accompagnement et, si nécessaire, de contrôle en matière de maladie. Ces mesures pourraient faire l'objet de réunions fixées par un calendrier de travail. A l'issue de ce moratoire, nous proposons qu'un bilan soit effectué pour mesurer l'efficacité de ces mesures et le cas échéant, de rouvrir, si nécessaire, les débats sur l'écrêtement du Régime indemnitaire.

La balle est dans le camp de la municipalité qui s'est engagée à donner une réponse rapide aux organisations syndicales. Il lui appartient donc de décider si elle veut mettre fin à un conflit qui pénalise tout le monde ou si elle souhaite camper sur des positions qui ne tirent pas notre collectivité vers le haut, dans un contexte social déjà bien compliqué.

Dans l'attente, les agents restent mobilisés contre la politique du « marche ou crève » .

JEUDI 04 MAI 2017 ASSEMBLEE GENERALE A PARTIR DE 10H